

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DÉROGATIONS MINEURES**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogation mineure décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 26 septembre 2023, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	<b>Numéro</b>	<b>Immeuble visé</b>	<b>Zone</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
1.	2023-0126	80, rue Notre-Dame	Hb-108	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'implantation d'un escalier extérieur donnant accès au sous-sol à une distance de 0,81 mètre de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 2,5 mètres.</li><li>• L'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 1,77 mètre et 3,53 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 4 mètres.</li></ul>
2.	2023-0138	123 A-F, montée Alouette	Ha-615	<ul style="list-style-type: none"><li>• La profondeur d'un lot de 35,05 mètres au lieu de la profondeur minimale de 45 mètres.</li></ul>

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Anny Després, greffière adjointe